



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Industrial Vehicles & Machinery Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B1, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> (NMSO) All Terrain Vehicles	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60HS-17ATVS/B	<b>Date</b> 2017-08-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60HS-17ATVS	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> hs610.E60HS-17ATVS	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HS-610-73168	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-07-25	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-09-05</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Reynolds, Kevin	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hs610
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3390 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Cette Modification 002 est émise pour faire les révisions suivante:

**Supprimer :**

**6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (MS Excel) conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci bas. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données en matière d'établissement de rapports inclus, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

- 1a. Numéro de l'offre à commande
  - 1b. Titre et description de l'offre à commande
  - 1c. Utilisateur autorisé
  - 1d. Numéro de la commande subséquente
  - 1e. Numéro et date de la facture
  - 1f. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
  - 1g. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la période du rapport
  - 1h. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) par année fiscal.
  - 1i. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la durée de l'offre à commande.
- 
- 2a. Numéro de l'article;
  - 2b. Nombre total d'article commandé (Par trimestre and par année financière);
  - 2c. Nombre total d'article commandé (Par utilisateur autorisé).

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **quinze (15)** jours civils suivant la fin de la période de référence.

**Inserer:**

**6.3.2 Rapports d'utilisation périodiques – Offre à commandes**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services fournis au utilisateurs autorisés dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats par les utilisateurs autorisés payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (MS Excel) conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci bas. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données en matière d'établissement de rapports inclus, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

1. informations générales
  - 1a. Numéro de l'offre à commande
  - 1b. Titre et description de l'offre à commande
  - 1c. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
  - 1d. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la période du rapport
  - 1e. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) par année fiscal.
2. pour chaque commande
  - 2a. Utilisateur autorisé
  - 2b. Numéro de la commande subséquente
  - 2c. Numéro et date de la facture
  - 2d. Destination de livraison
  - 2e. Numéro d'article ou groupe
  - 2f. Quantité

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **quinze (15)** jours civils suivant la fin de la période de référence.

### **Supprimer:**

#### **6.7 Instrument de commande**

##### **6.7.1 Instrument de commande – Utilisateur fédéral désigné**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou

Un formulaire équivalent à une commande subséquente électronique qui contient au minimum:

- Indiquer le numéro de l'offre à commandes;
- Accepter les modalités de l'offre à commandes;
- Description et le prix unitaire de chaque article commandé;
- Indiquer la valeur totale de la commande;
- Indiquer le lieu de livraison.
- Confirmation que les fonds nécessaires sont disponibles selon l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;

- Confirmation à l'utilisateur désigné **fédéral** de la commande subséquente

### **6.7.2 Instrument de commande – Utilisateur désigné d'une province / d'un territoire**

Pour les commandes subséquentes émises par un utilisateur désigné d'une province / d'un territoire, les travaux seront autorisés ou confirmés au moyen du formulaire ci-joint - Instrument de commande – Utilisateur désigné d'une province / d'un territoire.

#### **Inserer:**

### **6.7 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

#### **Supprimer:**

- b) L'article 15, Période de paiement des Conditions générales 2015A (2016-04-04) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

## ANNEXE K

### Conditions générales 2009 - offres à commandes - biens ou services – utilisateur autorisé

#### Supprimer:

#### **2009 04 (2015-12-18) Offre**

1. L'offrant propose de fournir et de livrer aux utilisateurs autorisés les biens, les services ou les deux décrits dans l'offre à commandes selon les prix établis dans l'offre à commandes lorsque les utilisateurs autorisés pourraient demander les biens, les services ou les deux conformément aux conditions du paragraphe 2 ci-après.
2. L'offrant comprend et convient :
  - a. qu'une commande subséquente à une offre à commandes ne constituera un contrat que pour les biens, les services ou les deux qui ont été commandés, pourvu que la commande soit faite conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
  - b. que la responsabilité du Canada est limitée à celle qui découle des commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par les utilisateurs fédéraux désignés pendant la période précisée dans l'offre à commandes;
  - c. que le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire et l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire n'agit pas à titre de mandant du Canada. En émettant une commande subséquente à une offre à commandes, l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande subséquente.
  - d. que le Canada peut exiger que l'achat des biens, des services ou les deux se fasse par des moyens électroniques. Le Canada donnera un avis d'au moins 3 mois à l'offrant avant d'imposer une telle exigence;
  - e. que l'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie;
  - f. que l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada en tout temps.

#### **2009 05 (2015-12-18) Commandes subséquentes**

S'il y a lieu, les utilisateurs fédéraux désignés utiliseront le formulaire spécifié dans l'offre à commandes pour commander les biens, les services ou les deux. Les biens, les services ou les deux peuvent également être commandés en utilisant d'autres méthodes comme le téléphone, le télécopieur ou les moyens électroniques. À l'exception des commandes payées avec une carte d'achat du gouvernement du Canada (carte de crédit), les commandes faites par téléphone doivent être confirmées par écrit en utilisant le document spécifié dans l'offre à commandes.

Les commandes subséquentes à une offre à commandes payées par la carte d'achat du gouvernement du Canada (carte de crédit) au point de vente devront bénéficier des mêmes prix et conditions que toute autre commande.

#### Inserer:

#### **2009 04 (2017-06-21) Offre**

1. L'offrant propose de fournir et de livrer aux utilisateurs autorisés les biens ou les services ou des combinaisons de biens et services décrits dans l'offre à commandes selon les prix établis dans l'offre à commandes lorsqu'un utilisateur autorisé de l'offre à commandes pourrait en faire la demande conformément aux conditions du paragraphe 2 ci-dessous.
2. L'offrant comprend et convient :
  - a. qu'une commande subséquente à une offre à commandes ne constituera un contrat que pour les biens ou les services ou les combinaisons de biens et services qui ont été commandés, pourvu que la commande subséquente soit faite conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
  - b. que la responsabilité du Canada est limitée à celle qui découle des commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par les utilisateurs fédéraux désignés pendant la période précisée dans l'offre à commandes;

c. que le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire et l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire n'agit pas à titre de mandant du Canada. En émettant une commande subséquente à une offre à commandes, l'utilisateur désigné d'une province / d'un territoire accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande subséquente.

d. que le Canada peut exiger que l'achat des biens ou des services ou d'une combinaison de biens et de services se fasse par des moyens électroniques. Sauf si indication contraire dans l'offre à commandes, le Canada donnera un avis d'au moins 3 mois civils à l'offrant avant d'imposer une telle exigence;

e. que l'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie;

f. que l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada en tout temps.

**2009 05 (2017-06-21) Commandes subséquentes**

S'il y a lieu, les utilisateurs fédéraux désignés utiliseront le formulaire spécifié dans l'offre à commandes pour commander les biens ou les services ou les combinaisons de biens et services. Les demandes de biens ou de services ou d'une combinaison de biens et services peuvent également être initiées en utilisant des méthodes comme le téléphone ou le télécopieur, le courriel, etc. ou en utilisant une carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard).

Les commandes subséquentes initiées et payées avec une carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) ainsi que les commandes subséquentes faites par téléphone doivent être confirmées par écrit et doivent être en conformité avec les modalités et conditions et au prix spécifiés dans l'offre à commandes.